

METROPOLE DE LYON

# AVIS ADMINISTRATIF

## Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

### MODIFICATION N° 4

### Concertation préalable

Par délibération en date du 27 mars 2023, le conseil de la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la procédure de modification n° 4 du PLU-H.

Cette concertation se déroulera **du 24 avril au 4 juin 2023 inclus**, en application des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme, sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Un dossier sera mis à la disposition du public, et pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public, à l'Hôtel de la Métropole, dans les mairies des arrondissements de Lyon et des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon, ainsi que sur le site internet de la Métropole de Lyon : <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h.html>.

Pendant cette période de concertation, le public disposera de différents moyens pour faire connaître ses observations sur les propositions d'évolutions du PLU-H :

- en les consignant dans un des cahiers accompagnant le dossier de concertation à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, dans les mairies des arrondissements de Lyon et des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon,
- en les adressant par écrit à la Métropole de Lyon - Délégation Urbanisme et Mobilité (DUM) - Direction Planification et Stratégies Territoriales (DPST) - Service planification - 20 rue du Lac CS 33569 69505 Lyon cedex 03,
- en les consignant sur le site internet dédié de la Métropole : [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com).

Trois réunions publiques thématiques sous forme de visio-conférences sont prévues les :

- Lundi 24 avril 2023,
- Jeudi 27 avril 2023,
- Jeudi 11 mai 2023.

Les modalités d'organisation (thématiques et horaires) de ces réunions seront précisées sur [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com), ainsi que sur le site internet de la Métropole de Lyon.

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté à l'organe délibérant de la Métropole de Lyon. Ce bilan de concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Le Président de la Métropole de Lyon  
**Bruno BERNARD**